



Quel est le meilleur statut juridique pour ...

Par **Del Rio**, le **16/10/2009** à **16:32**

Bonjour,
Voilà j'aimerais avec un ami pouvoir répondre à des annonces afin de travailler occasionnellement avec des particulier dans le graphisme.
Seulement nous aimerions avoir une structure juridique pour encadrer notre activité, ainsi nous serions deux, nous voudrions un statut qui ne soit pas trop lourd financièrement et qui n'impose pas trop de conditions.
Je crois que ce qui conviendrait le mieux serait le statut d EURL, mais je n'en suis pas sûr, pouvez vous donc me conseiller quant au choix du statut et quant à la création de ce dernier.
Je vous remercie d'avance.